



82

Conseil des droits de l'homme

17^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Sénégal

Genève, le 21 octobre 2013

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la délégation du Sénégal de sa présentation et félicite le Sénégal pour ses efforts suite à son 1er Examen périodique universel, notamment pour son engagement contre l'impunité en vue du jugement de l'ancien chef d'Etat du Tchad, M. Hissène Habré.

Dans le cadre de leur dialogue bilatéral, la Suisse et le Sénégal mettent un accent sur la justice juvénile. Dans ce contexte, **la Suisse recommande au Sénégal de poursuivre ses démarches pour une formation adéquate dans le domaine de la justice juvénile. Au-delà de ça elle recommande de veiller, dans le cadre de la Réforme du Code Pénal et Code de Procédure Pénale en cours, à harmoniser la législation sénégalaise avec le droit international.**

La Suisse reste préoccupée par la discrimination des personnes LGBT au Sénégal. **La Suisse recommande au Sénégal de modifier le Code Pénal afin de respecter, protéger et assurer le droit à la non-discrimination de tous ses citoyens, quelle que soit leur orientation sexuelle.**

La Suisse note avec satisfaction que le Sénégal a aboli la peine de mort dans sa législation nationale. **La Suisse recommande au Sénégal d'affirmer cette décision dans le cadre international en ratifiant le *Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.***

Merci, Monsieur le Président.